

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 38-2023

Plan Climat de la Ville de Renens 1ère génération 2023-2027

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 38-2023**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 30 mai 2023 à 20h à la salle de Conférences du Centre Technique Communal, rue du Lac 14.

Elle était composée de Mesdames Muriel Rossel et Mélinda Zufferey-Merminod, de Messieurs Florian Gruber, Pierre Borloz, Mehmet Korkmaz, Philippe Hertig, Ignacy Wilczynski et de Stéphanie Negri Capt (présidente-rapporteuse).

Excusé : M. Jonas Kocher

La Municipalité était représentée par Mmes Patricia Zurcher, Karine Clerc et Tinetta Maystre, Municipales et M. Jean-François Clément, Syndic. Ils étaient accompagnés par M. Alain Peneveyre, chef du service Gestion urbaine - Développement durable et de Mmes Caroline Tacchini et Juliette Lerch, collaboratrices du service GUDD.

Pour rappel, le présent préavis a pour objectif premier de demander au Conseil communal de prendre acte de la stratégie climatique adoptée par la Municipalité et du plan d'actions qui en découle. Ce préavis informe également le Conseil communal des prochaines étapes de la stratégie climatique de la Ville et des préavis qui lui seront régulièrement soumis en lien avec le Plan Climat. Finalement, ce préavis demande au Conseil communal d'accepter le montant non porté au budget et nécessaire aux actions de communication qui accompagneront le lancement officiel et public du Plan Climat.

### **Contexte**

Suite au 6ème rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral a adopté une stratégie climatique à long terme (2050) ; le canton de Vaud a conçu un plan Climat, dont la 2ème génération est prévu à l'horizon 2024. Considérant que les communes possèdent une plus grande marge de manœuvre pour agir concrètement et faire évoluer leur territoire, c'est la raison pour laquelle la Municipalité a souhaité s'engager pour protéger ses habitants, le climat, la biodiversité et la planète et a élaboré un plan Climat. Ce dernier se compose de 2 documents distincts, une stratégie ainsi qu'un plan d'actions, communiqués à chaque conseiller communal pour la séance du 30 mars dernier ; une présentation a été donnée par Mmes Tacchini et Lerch en préambule de la séance de conseil du 11 mai 2023, suivie d'une plage réservée aux questions. En date des 3 et 4 mai, les employés communaux ainsi que les associations ont été invitées à suivre une séance de présentation et questions.

Ayant pris connaissances des documents mis à disposition et du résumé, les commissaires, consultés en amont par la présidente rapporteuse, n'ont pas jugé utile de recevoir à nouveau une présentation du projet lors de la séance.

M. Clément, prenant la parole pour l'ensemble de la Municipalité, a précisé que celle-ci s'engage à soutenir ce 1er plan climat, considéré comme une boussole qui permet de placer en synergies les différentes politiques sectorielles de la Ville en engageant l'ensemble des acteurs, du tissu économique local en passant par les habitants et le Conseil communal. Il est essentiel que l'ensemble des parties prenantes se montre exemplaire à ce sujet.

La première conclusion du présent préavis est de prendre acte du plan Climat élaboré. La deuxième, de prendre acte que les mesures seront proposées sous forme de bouquet d'action voire d'une seule action, par voie de préavis, inscrit soit au budget annuel ou au plan des investissements. Sur chaque action ou bouquet d'actions, le Conseil communal pourra se prononcer.

Le plan d'actions proposé ne reprend pas toutes les actions qui ont été listées suite aux rencontres avec la population et les services communaux, et toutes les actions mentionnées dans le document ne seront pas forcément réalisées, considérant que leur développement devra

évoluer au gré de règlements et lois qui n'existent pas encore ou qui sont susceptibles d'être modifiées selon la politique cantonale voire fédérale.

### Questions de la commission et réponses

**Q1. Quelles sont les relations et les mesures et les actions, car en lecture des documents fournis, de nombreuses redondances ont été répertoriées ?**

Il est normal que les actions se situent dans la stratégie, il faut cependant être attentif à la terminologie :

Mesure : c'est une intention, qui concerne l'ensemble du territoire

Action : comment l'intention est concrétisée.

Par ex, si la mesure est de développer des espaces verts, ceci se décline en plusieurs actions.

**Q2. Un commissaire souligne qu'il peut paraître perturbant qu'en page 4 du préavis, il est mentionné que « la partie opérationnelle du Plan Climat est constituée d'un plan d'actions. Celui-ci spécifie les projets choisis par la Municipalité sur la base d'une analyse clarifiant autant que possible leur faisabilité et leur coût qui seront lancé entre 2023 et 2027 », alors que le document opérationnel ne mentionne aucun coût.**

Il a été répondu que les coûts seront indiqués lors du dépôt de préavis et comprendront également une partie dédiée à la communication.

**Q3. Il aurait été intéressant d'avoir un calendrier, car en lecture des documents, on ne retrouve pas une vision à court, moyen et long terme. De plus, on ne retrouve pas d'indicateur global.**

Les actions sont en cours de priorisation, chaque service étant consulté sur les actions le concernant et les ressources à disposition, qu'elles soient financières et humaines. Une fois la consultation terminée, l'ensemble des actions sera reprise et ordonnée selon une temporalité à adapter afin de laisser une marge de manœuvre.

**Q4 Est-il prévu de consulter le réseau intercommunal pour le plan climat (Ouest lausannois), afin de se coordonner avec les communes voisines ?**

Des échanges ont lieu régulièrement avec certaines communes comme Prilly. Pour l'élaboration du plan d'actions, d'autres communes ont été consultées afin de profiter de leur retour d'expériences. Certaines actions seront conduites à l'identique, d'autres, pas nécessairement applicables, n'ont pas été retenues.

**Q5 Est-il cohérent de fixer des objectifs par tonnes de CO<sub>2</sub>eq par habitant/an sachant que la population va augmenter ? Est-ce que de ce fait, les objectifs fixés sont-ils réalisables ?**

Les modélisations ont été réalisés par des mandataires spécialisés dans le domaine, et sont basées sur plusieurs critères, dont l'augmentation de la population et l'amélioration du bâti.

Il a été précisé que l'indicateur supra du tonnage/habitant et par an concerne autant les émissions territoriales que extraterritoriales. On a utilisé l'outil PEK qui permet de faire un bilan carbone pour les communes. A chaque nouvelle génération du Plan Climat, il sera tenu compte des évolutions. Pour établir les modélisations, les mandataires ont effectué des planifications énergétiques territoriales, sachant qu'il existe une adéquation entre nombre d'habitant et de la surface à disposition.

**Q6 Est-ce que l'ensemble des propositions émises lors des divers ateliers et rencontres avec la population, à savoir 264, a été retenue ?**

Pas nécessairement, notamment car plusieurs d'entre elles n'étaient pas de compétence communale. Un commissaire a dès lors fait remarque qu'il serait intéressant de communiquer ces informations à la population, car il peut arriver, lors de démarches citoyennes, que les participants

fassent de multiples propositions et s'étonnent que les autorités ne les aient pas retenues sans plus d'explications.

**Q7 Un commissaire évoque que le point principal sur lequel on peut agir, ce sont les bâtiments communaux. Il est également possible d'obliger les propriétaires à rénover, mais il existe un risque de générer un effet pervers, celui d'augmenter les loyers ?**

Pour ce faire, les visites Eco logements sont très profitables, car le conseiller en énergie, après analyse du type d'ampoules utilisées et de la consommation d'eau, fournit aux habitants des conseils sur des améliorations du quotidien permettant une économie d'électricité d'environ 10%. La Ville perçoit un financement cantonal pour ce type de démarche. En ce qui concerne les bâtiments, il est nécessaire de dialoguer avec les propriétaires, à savoir que certains d'entre eux telles que les caisses de pension sont de plus en plus sensibles à la thématique et possèdent dans leur plan d'intention de participer à la décarbonation par des rénovations de leur parc immobilier.

**Q8 Un commissaire demande si le Plan Climat est contraignant ?**

Lui-même pas nécessairement, cependant, il est en lien étroit avec le Pacom, qui peut être contraignant. Il sera l'un des outils permettant d'agir de façon réglementaire. Il est attendu également des modifications de règlements existants ou de nouveaux, comme celui sur la protection des arbres qui sera présenté à l'automne.

**Q9 Est-ce qu'en matière de mobilité, est-il prévu, comme à la Ville de Lausanne, qu'il n'y ait plus de place de parking mise à disposition des collaborateurs de l'administration ?**

Le plan de mobilité sera prochainement révisé, néanmoins, ce travail n'a pas encore commencé. Il a été précisé que 2 démarches participatives au sein de l'administration ont eu lieu. La première partie a consisté en la création de groupes de travail mélangeant des cadres et des collaborateurs de l'ensemble des services ; des spécialistes sont intervenus au sein de ces groupes. Dans un second temps, uniquement les chefs de service ont été sollicités, afin d'évaluer pour des actions concrètes, la temporalité sur 5 ans.

**Q10 Comment est-il prévu de communiquer sur le Plan Climat et ses actions ?**

Il est prévu de communiquer à la population, entre autres au travers des associations, qui paraissent être un vecteur important de l'information. Un groupe de travail de la Ville a participé à un projet intercommunal, accompagné par des psychologues sociaux, expliquant la manière de communiquer selon le public cible choisi.

**Q11 Pour quelle raison le commerce de proximité est-il évoqué spécifiquement pour l'îlot de la Savonnerie dans le plan d'actions ?**

Car ces locaux appartiennent à la Ville, qui souhaite privilégier le circuit court et diminuer le nombre d'intermédiaires.

**Q12 Un commissaire souhaite savoir si la Municipalité apporte avec les documents remis une réponse aux interpellations et postulats encore en suspens si ceux-ci étaient en relation avec des thèmes soulevés dans le Plan Climat ?**

Non, une réponse sera apportée spécifiquement aux objets encore en suspens lors des prochaines séances du Conseil communal. Cela étant dit, il est prévu dès aujourd'hui d'intégrer le Plan Climat dans tous les préavis qui seront soumis au Conseil communal.

**Q13 Est-il prévu de végétaliser les cours d'école, car elles représentent des îlots de chaleur importants ?**

Le projet RADIX a permis de lancer de projets pour de 3 à 4 cours d'école de la Ville. Cependant, pour certaines qui n'ont pas fait partie de ce projet, elles sont actuellement à l'étude pour être revégétalisées, comme par ex. l'école de Florissant.

**Q14 Est-ce que des subsides sont prévus de la part du canton ou de la confédération ?**

Certaines subventions fédérales sont destinées uniquement aux communes pionnières, notamment pour le programme SuisseEnergie.

**Délibération de la commission**

Un commissaire se dit impressionné par la qualité des documents fournis et soulève l'aspect positif d'avoir indiqué qu'en sus de la Municipalité, l'ensemble de l'administration et du Conseil communal sont impliqués dans la démarche, chacun possédant un levier d'actions spécifique. De plus, il a été jugé intéressant d'indiquer ce qui est déjà en vigueur.

Plusieurs commissaires remercient et félicitent le travail de la Municipalité et du Chef de service qui ont su transmettre en toute transparence tous les compléments et les informations nécessaires pour se positionner sur ce préavis.

L'ensemble des commissaires souhaite rendre attentif que malgré les informations communiquées en page 4 du préavis, à savoir que « *la partie opérationnelle du Plan Climat est constituée d'un plan d'actions. Celui-ci spécifie les projets choisis par la Municipalité sur la base d'une analyse clarifiant autant que possible leur faisabilité et leur coût qui seront lancés entre 2023 et 2027* », aucun coût n'est spécifié dans le document susmentionné.

Après délibération, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°38-2023 de la Municipalité du 13 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

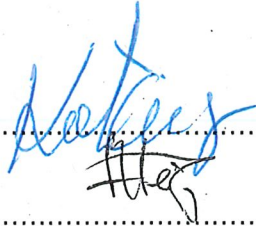
**PREND ACTE** de la stratégie climatique adoptée par la Municipalité et de son plan d'actions 2023-2027.

**PREND ACTE** de la façon de mettre en œuvre le plan d'actions, c'est à-dire par soumissions successives de préavis, dédiée à un seul projet ou regroupant plusieurs actions.


**ACCEPTE** les charges de cautionnement supplémentaires au budget 2023, telles que décrites au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant de CHF 15'000.- TTC, compte N° 3640.3185.31 – Plan climat – Communication.

**Les commissaires**

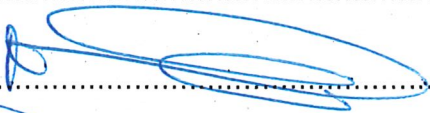
Mehmet KORKMAZ



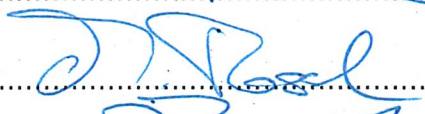
Philippe HERTIG



Méline ZUFFEREY-MERMINOD



Muriel ROSSEL



Pierre BORLOZ



Ignacy WILCZYNSKY



Florian GUBLER



Stéphanie NEGRI CAPT (présidente rapporteuse)

